



Conseil Municipal du 13 décembre 2018

Direction des finances

N°2018-12-01 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2019

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Préambule :

Rappel sur les obligations et les objectifs du débat d'orientations budgétaires

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales organise dans les assemblées délibérantes des collectivités et établissements territoriaux un débat qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget de l'année.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) a précisé un certain nombre d'éléments composants l'information financière dont une présentation de l'évolution des dépenses et des recettes, une présentation de l'évolution des effectifs salariés et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail, une évolution de la programmation pluriannuelle des investissements.

Ce rapport est désormais transmis au représentant de l'Etat dans le département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il fait l'objet d'une publication et d'une mise en ligne sur le site internet de la Ville après l'adoption par le Conseil Municipal.

Outre ces éléments il est rappelé que le rapport relatif aux orientations budgétaires (ROB) a pour objectif d'apporter des informations sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et de débattre des orientations budgétaires en matière de pression fiscale, d'endettement, d'épargne et d'évolution des recettes de l'Etat.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

1/ Le contexte du Projet de Loi de Finances (PFL) 2019

Le budget 2019 de Livry-Gargan se construit dans le contexte budgétaire et économique du PLF 2019. Il se prépare alors que la première partie du PLF est en cours d'examen à l'Assemblée Nationale et n'est donc pas encore votée.

A/ Le contexte économique

Les anticipations sont marquées par une croissance faible de +1.7% du Produit Intérieur Brut (PIB) après +1.7% en 2018 et +2.2% en 2017.

Les différents facteurs qui influencent le PIB et ses différentes composantes sont une demande mondiale en ralentissement à +4.4% en 2018 contre +5.3% en 2017, une contribution plus faible du commerce extérieur au PIB de +0.1% après +0.3% en 2018, un rebond de la consommation des ménages de +1.7% après +1.1% en 2018, un ralentissement de l'investissement des entreprises de +2.7% après +3.7% en 2018, une croissance de l'emploi entraînant une baisse du chômage de -0.1% en 2019.

Les hypothèses sous-jacentes sont un maintien du prix du pétrole et du taux de change euro vs dollar à leurs niveaux récents. Cette prévision est jugée plausible car proche des prévisions des divers instituts (Banque de France en septembre, FMI en octobre).



La prévision d'inflation s'établit à +1.4% avec le tabac (+1.3% sans) contre une inflation plus élevée attendue fin 2018 (+2.3% en tendance en octobre). Les différents instituts sont moins optimistes que le gouvernement sur cette baisse.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, désormais dépendante de l'inflation, devrait donc être nettement plus importante en 2019.



B/ Le contexte budgétaire

Le déficit public s'est établi à 2.7% du PIB en 2017 et la prévision pour 2018 a été revue à la baisse avec un déficit de 2.4%. Pour 2019, le gouvernement prévoit une aggravation à -2.9%. La prévision d'endettement public est estimée à 98.5% du PIB pour 2018 soit le montant de 2017 et 98.6% pour 2019.

C/ La réforme de la Taxe d'Habitation

En matière de fiscalité, l'exonération de Taxe d'Habitation (TH) pour certains contribuables veuves ou veufs est maintenue pour 2019.

Par conséquent, l'enveloppe de compensation pour les collectivités est majorée de 110M€.

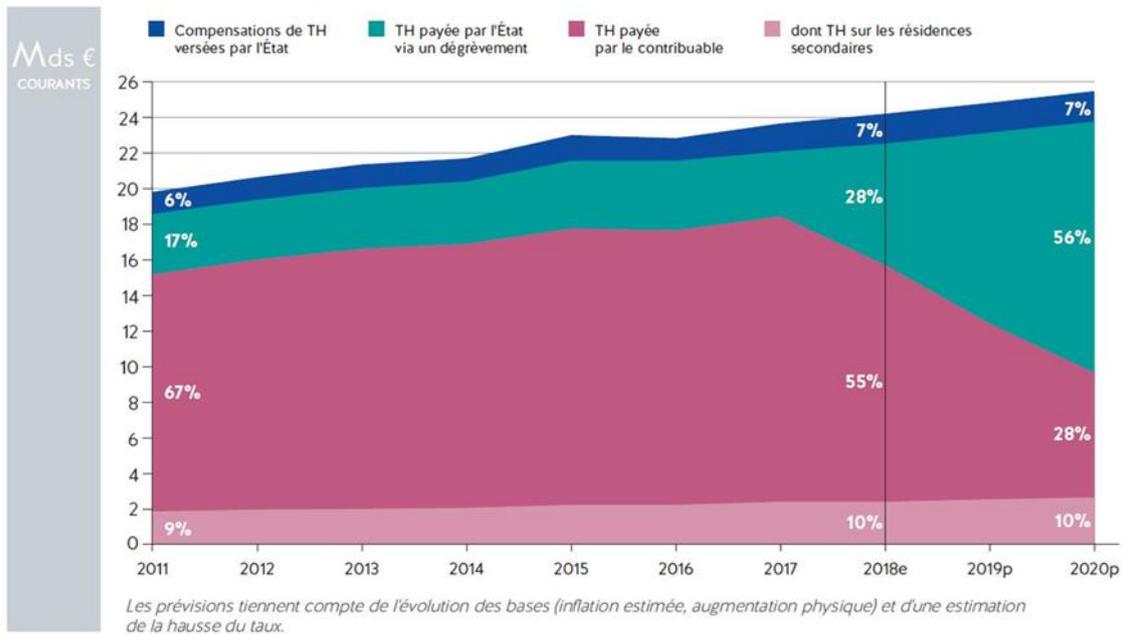
Une deuxième tranche de la TH sera supprimée en 2019 avec pour objectif de redonner du pouvoir d'achat à 80% des ménages.

A l'instar de 2018, l'opération sera neutre pour les communes qui reçoivent et enregistrent la valeur de la TH à l'euro près en contributions directes.

A partir de 2021, première année d'exonération totale, la question de la compensation et de sa traduction comptable se poseront en termes de constitutionnalité, d'indexation, de montant et de qualification : Compensation de Suppression de la TH (CSTH) ? Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe d'Habitation (DCRTH) ? Garantie Individuelle de Ressources (GIR) ? Au moins trois scénarii avec différentes variantes peuvent être imaginés pour application en 2021.

IMPACT DE LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION (TH) POUR 80 % DES FOYERS

© La Banque Postale Collectivités Locales



D/ Les concours financiers de l'Etat

Le PLF 2019 prévoit, à périmètre constant, une légère augmentation de ses concours, dont le FCTVA, aux collectivités.

Par ailleurs, les PLF prévoient une minoration sur la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) pour variables d'ajustement afin de financer des mesures de solidarité avec les collectivités d'Outre-mer.

Cette baisse est répartie au prorata des recettes réelles de fonctionnement 2017.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) augmentera a minima de 90M€. Comme en 2018, le financement de cette progression est opéré intégralement par écrêtement de la dotation forfaitaire, c'est-à-dire les communes elles-mêmes.

En 2018, la DSU de Livry-Gargan est de 523 921€.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour sa part de dotation forfaitaire des communes est en baisse de 127 M€ soit 1.7% pour financer les effets des recensements de population et l'augmentation des dotations de péréquation. La DGF de Livry-Gargan est de 6 614 993€ en 2018 soit un risque de baisse de 92 610€ avant effet d'augmentation de population.

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) n'évolue pas à 794M€.

La Ville est attributaire de la DNP du fait de son potentiel financier (PFi). Ce PFi a baissé pour passer au-dessus des 35 % de différence avec le PFi moyen national. Elle

se compose de deux parts dites principale et majorée dont le total pour Livry-Gargan est de 1 296 761€ en 2018.

Une quasi-stabilisation des dotations d'Etat

Les recettes de fonctionnement basées sur l'évolution de population (DGF, prestations de service en direction de la population, contributions directes) bénéficieront, hors effets tarif ou base, d'une évolution naturelle à la hausse (+1.2% par an depuis 2012).

Les dotations d'Etat dans leur ensemble se stabilisent en 2018 quasiment au niveau de 2017 (-1.4% à 9 130k€) et devraient se maintenir au même niveau en 2019 en l'état actuel des connaissances du Projet de Loi de Finances (cf. supra).

Parallèlement, le coefficient d'actualisation des bases de contributions pour 2019 est construit sur une formule intégrant la poussée récente de l'inflation et dont l'estimation provisoire ressort pour l'heure à +2.3%.

Recettes de fonctionnement	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Est. 2018
DGF forfaitaire dont contribution au redressement déduite	9 998 775	10 007 516	9 306 342	9 203 872	9 243 453	8 841 674	7 892 878	6 214 646	5 273 026	4 794 311
DSU	337 113	337 113	337 113	337 113	343 012	347 471	350 598	354 104	455 373	523 921
DGD	92 467	92 722	94 092	93 485	90 606	90 606	84 344	107 383	90 606	70 000
FSRIF	1 366 693	1 286 145	1 394 704	1 046 028	1 255 234	1 435 710	1 846 419	2 052 641	2 165 192	2 445 069
Dotation nationale de péréquation									1 271 481	1 296 761
Total de recettes de participations de l'Etat	11 795 048	11 723 496	11 132 251	10 680 498	10 932 305	10 715 461	10 174 239	8 728 774	9 255 678	9 130 062

2/ Le contexte de reconstitution des marges de manœuvre financières des collectivités

Pour le bloc communal en général, le ralentissement des dépenses de fonctionnement (+0.9% en 2018 après +1.6% en 2017) lié à une forte décélération des dépenses de personnel (+1% en 2018 après +2.7% en 2017) et à des efforts de gestion a généré une croissance de l'épargne brute de +2.8% pour atteindre 42.8 milliards d'euros.

Cette amélioration a permis une reprise de l'investissement du bloc communal amorcée en 2017 et confirmée en 2018.

Après déduction des remboursements d'emprunts l'épargne nette permet de couvrir une partie des investissements, le solde étant financé par les subventions reçues ainsi que par des emprunts nouveaux qui font progresser l'encours de la dette.

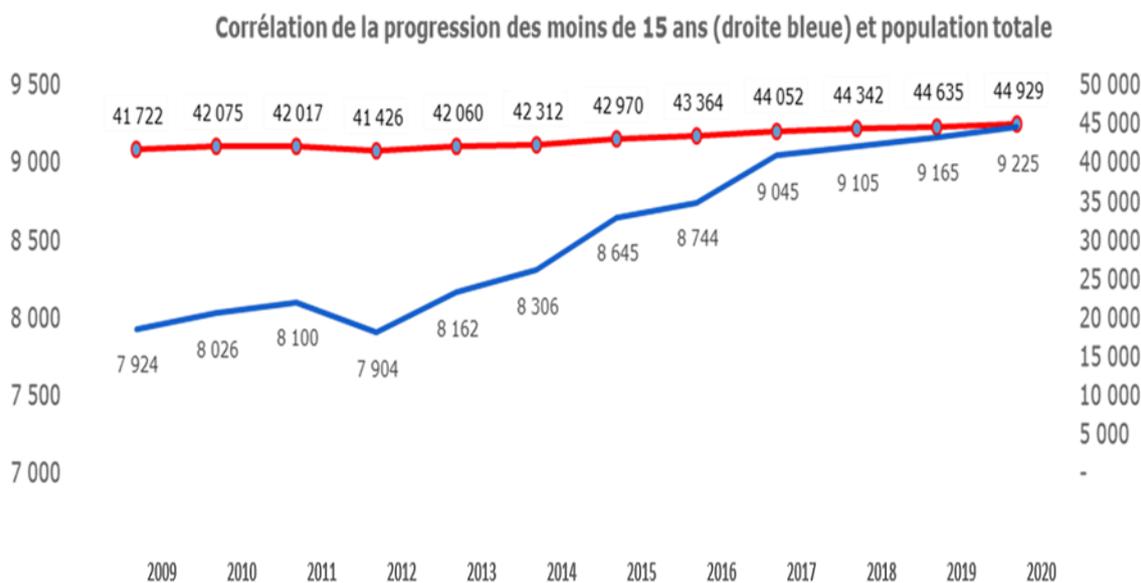
3/ L'impact du contexte local d'augmentation de la population de Livry-Gargan

La population livryenne est en constante augmentation depuis 2012 sur un rythme de +1.2% par an soit +7.75% sur la période 2012-2019.

La population des moins de 15 ans croit sur la même période de 1261 enfants (+16%), soit deux fois plus vite. La population rajeunit d'où un besoin d'équipements à anticiper pour la petite enfance et le secteur éducatif.

Les effectifs scolarisés en primaire et maternelle ont augmenté de 255 enfants (+5%) entre les rentrées scolaires 2014/2015 et 2018/2019 et le nombre de classes a augmenté dans le même temps de 28 (+15.4%).

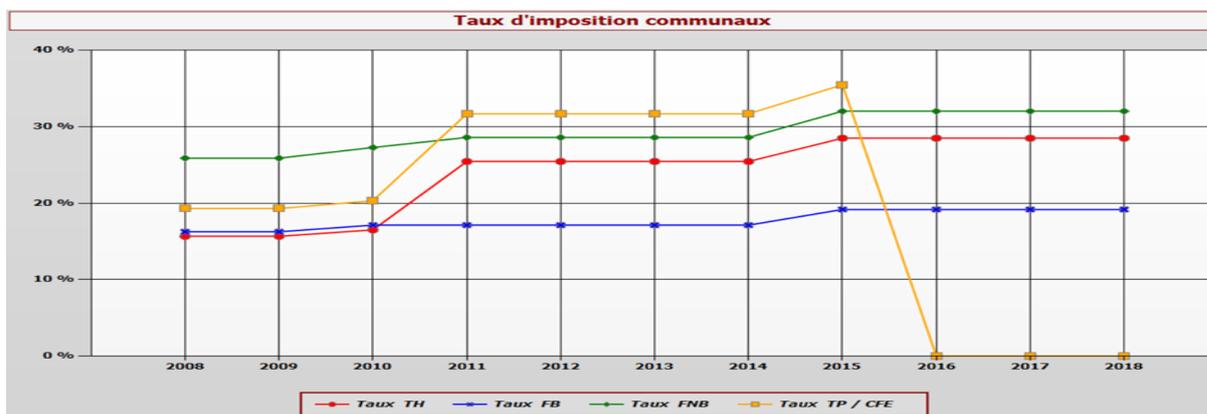
Il est prévu pour la rentrée 2019/2020 une augmentation de 83 enfants scolarisés soit l'équivalent de 4 classes (+2%), ce qui intègre l'obligation de scolarisation des enfants dès 3 ans.



4/ Des taux d'imposition communaux inchangés

Par ailleurs, le choix est réaffirmé en 2019 comme depuis 2016, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, ce qui ne présage en rien des choix des autres collectivités (département, EPCI).

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux TH	16,50 %	25,45 %	25,45 %	25,45 %	25,45 %	28,50 %	28,50 %	28,50 %	28,50 %	28,50 %
Taux FB	17,12 %	17,12 %	17,12 %	17,12 %	17,12 %	19,17 %	19,17 %	19,17 %	19,17 %	19,17 %
Taux FNB	27,28 %	28,60 %	28,60 %	28,60 %	28,60 %	32,03 %	32,03 %	32,03 %	32,03 %	32,03 %
Taux TP/CFE	20,32 %	31,69 %	31,69 %	31,69 %	31,69 %	35,49 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %



4b/ Les recettes de fonctionnement

Au-delà des recettes de contributions et de dotations, les principaux postes de recettes sont :

L'attribution de compensation en provenance de Grand Paris Grand Est est maintenue à 6 975 900€.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) estimés à 1 700 000€ soit le montant du BP2018.

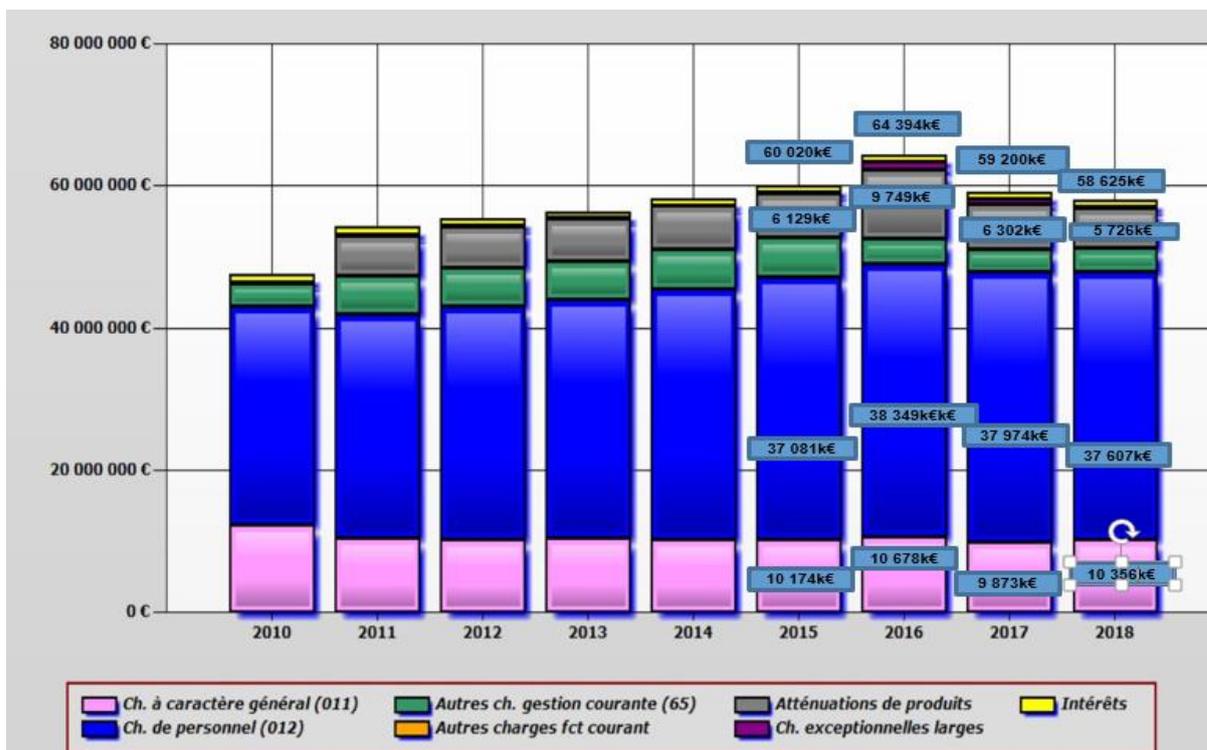
Les recettes des affaires scolaires estimées à 2 424 000€ hors CAF contre 2 385 500€ attendus en 2018 essentiellement en raison de l'augmentation des effectifs et de l'accroissement horaire de l'étude et 690 000€ de subvention CAF (à l'identique de 2018).

Les soins du Centre Municipal de Santé estimées à 2 040 000€ en raison de l'augmentation de l'offre de soins.

5/ La maîtrise des charges de fonctionnement

A/ L'objectif de maîtrise

Afin de permettre de constituer une épargne nette en mesure de financer ces investissements, les objectifs du budget réel de fonctionnement pour 2019 sont de rester sous la barre des 60M€ après 58.625k€ attendus en 2018 (58 083K€ au BP), de stabiliser le chapitre 012, dont la masse salariale, au niveau de 2018 soit 37.6 M€ et de réduire les autres dépenses par rapport au BP2018. . Toutefois, le développement de l'activité du CMS impacte pour 415 000€ couverts par des recettes, ce qui devrait porter ce BP2019 réel à 59 130 000€.



Le chapitre 011 de charges à caractère général a pour objectif d'être réduit hors effet CMS. Un effort de -5% a été demandé en 2019 aux services pour un objectif 2018 de 10 355 559€.

Le chapitre 012 de personnel est développé ci-après au B/.

Le chapitre 014 d'atténuations de produits correspond au prélèvement (stable à 5 706 431€ en 2018 et prévision 2019) du FNGIR, à la contribution (19 089€ en 2018, stable en 2019) au FPIC, et en 2016 et 2017 à la contribution au redressement des finances publiques (0€ en 2018 après 4 030 977€ en 2016 et 549 771€ en 2017).

Le chapitre 65 d'autres charges de gestion courante (3 410k€ en BP 2018) intègre le contingent incendie (variable selon l'activité de la Brigade des Sapeurs- Pompiers de Paris, et estimée pour 2019 à 883 980€ après 878 000€ au BP2018), les indemnités des Elus (stables) et les subventions aux associations que la municipalité souhaite maintenir pour accompagner le tissu local et les activités sociales du CCAS.

Le chapitre 66 de charges financières 2018 était budgétée à 975 000€. La charge 2019 ne devrait pas dépasser ce seuil en intégrant les intérêts d'emprunt 2018.

Le chapitre 67 de charges exceptionnelles est maintenu à son niveau habituel budgété de 100k€ en l'absence d'éléments prévisibles.

Le chapitre 68 de provisions semi-budgétaires est susceptible d'être alimenté selon proposition de la DDFIP de provisionnement des créances douteuses.

B/ Le personnel

Structure des effectifs au 1^{er} décembre 2018

personnel titulaire et stagiaire

Catégorie de grade (Nombre d'agents féminins	Nombre d'agents masculins	total
A	22	16	38
B	42	29	71
C	382	230	612
Somme :	446	275	721

personnel contractuel permanent

Catégorie de grade (Nombre d'agents féminins	Nombre d'agents masculins	total
A	22	14	36
B	11	15	26
C	149	33	182
Somme :	182	62	244

Les principales dépenses du 012 en 2018

NBI	163 949,55 €
Régime Indemnitare	2 015 184,52 €
Traitement indiciaire	15 325 803,85 €
Heures supplémentaires	471 029,67 €
TOTAL	17 975 967,59 €

Focus sur l'évolution au 1^{er} novembre des effectifs ainsi que sur le coût financier dédié à l'évolution des carrières du personnel communal : le glissement vieillesse technicité (GVT) mais également les réformes statutaires nationales depuis 2014.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'agents rémunérés au 01/11	1062	1064	1058	993	988
Equivalents temps plein	958	971	976	918	907
Ecart équivalents temps plein		13	5	-58	-11
Départs à la retraite	18	18	24	24	23
GVT (échelon, grade, promo interne) €	138995	92 680	152 766	150191	177159
Réforme statutaire en €		382041	16 379	335000	0
Revalorisation indiciaire (augmentation du point) en €			108 112	209000	0

On constate une légère réduction des effectifs soit 5 postes par rapport à 2017, expliquée en partie par le non remplacement de certains départs à la retraite mais également par la réduction des effectifs sur le secteur de l'animation périscolaire avec la fin des Temps d'activités périscolaires (TAP).

En parallèle, le centre nautique a ré-ouvert et les équipes de professionnels ont été reconstituées.

Cette stabilisation des effectifs correspond plus globalement à une rationalisation des postes de travail et au souci de maîtriser les dépenses de masse salariale.

En parallèle, l'Autorité territoriale poursuit son plan pluriannuel de mise en stage. 28 agents ont ainsi accédé au statut de la Fonction Publique Territoriale courant 2018.

Cette mesure statutaire visant à mettre en stage avant titularisation tout agent sur poste vacant, dans les conditions prévues par la loi, manifeste une volonté de valoriser les agents communaux de Livry-Gargan dont la manière de servir est jugée très satisfaisante mais également répond à la nécessité sociale de mettre un terme à des successions de contrats, synonymes de précarisation pour leurs titulaires.

Le plan pluriannuel se poursuivra sur les exercices à venir et s'intensifiera même en 2019 afin de résorber le nombre de contractuels éligibles au recrutement sans concours sur les grades d'entrée.

Par ailleurs, la carrière des fonctionnaires impacte largement le coût de la masse salariale à effectif constant.

La politique de la collectivité en matière d'avancement de grade et de promotion interne vise à permettre au plus grand nombre d'agents de bénéficier d'un déroulement de carrière et d'être valorisé dans l'acquisition de ses compétences et de sa technicité.

En 2018, les avancements d'échelon, qui s'organisent désormais sur la cadence unique, les avancements de grade et la promotion interne se chiffrent à 177 159 €.

En revanche, le gouvernement a d'ores et déjà annoncé maintenir le gel du point d'indice en 2019 comme en 2018 mais la relance des réformes statutaires liées au PPCR (parcours professionnel carrières et rémunérations) à compter de 2019.

Les enjeux de la Masse salariale 2019 :

Le BP 2018 consacre 37 682 000€ au chapitre 012 pour les charges de personnel et assimilés. Il est proposé que le BP 2019 consacre le BP 2018 augmenté de 1% aux dépenses de personnel afin de couvrir le GVT ainsi que le PPCR.

Au même titre que pour l'exercice précédent, l'objectif principal pour l'année 2019 est la stabilisation des dépenses de masse salariale.

Pour ce faire, il semble nécessaire de poursuivre les actions menées en 2017 et 2018 à savoir :

- maintenir l'effort de rationalisation des postes de travail,
- poursuivre la gestion rigoureuse des remplacements d'agents absents au plus près des nécessités de service,
- accentuer les mutualisations de compétences et de postes de travail,
- mener une réflexion systématique sur l'opportunité de remplacer les départs à la retraite,
- suivre avec vigilance le recours aux heures supplémentaires, tout en privilégiant la récupération lorsque cela est possible,
- favoriser l'accès des agents toutes catégories confondues aux actions de formation pour maîtriser les technologies, la législation et la technicité de leur poste de travail et ainsi augmenter leur opérationnalité comme leur confort dans le métier exercé.

Certaines dépenses assimilées à la masse salariale sont par ailleurs incompressibles.

Il s'agit des dépenses associées à l'action sociale du personnel communal et notamment l'adhésion au CNAS à hauteur de 173 225 € en 2018.

La convention avec le Centre de Gestion de la Petite couronne pour la prestation de médecine préventive s'élève à 56 302 € en 2018.

Enfin, la collectivité a souscrit à une assurance du personnel couvrant les risques « Accident du travail, Maladie professionnelle et Décès » pour un montant total de 437 125 € en 2018.

Ces dépenses apparaissent au chapitre 012.

Si l'effort de maîtrise des coûts de la masse salariale est désormais réel et visible, il n'est pas possible de tout réduire et notamment l'effet financier des mesures législatives appliquées et notamment la relance du PPCR, ainsi que le traditionnel Glissement Vieillesse technicité, évoqués et chiffrés précédemment.

S'agissant des postes de travail, malgré une tendance chiffrée en préambule de baisse des effectifs, la continuité des services municipaux mais également la qualité du service public rendu aux livryens justifient leur maintien en nombre conséquent.

Par ailleurs, certains méritent d'être remplacés au motif des taux d'encadrement réglementaires dans les structures de la petite enfance comme dans les accueils périscolaires.

Le partenariat avec l'Education Nationale explique également, au-delà de l'intérêt porté aux plus jeunes, l'effort particulier réalisé par la collectivité sur les postes d'ATSEM, effectifs qui augmentent régulièrement au regard des ouvertures de classes et des remplacements de personnel absent.

Même constat pour les agents de restauration au regard des effectifs inscrits.

Enfin, le Conseil Municipal du 13/12/2018 sera amené à délibérer sur le nouveau régime indemnitaire, RIFSEEP, à budget constant pour l'exercice 2019.

C/ Les frais financiers

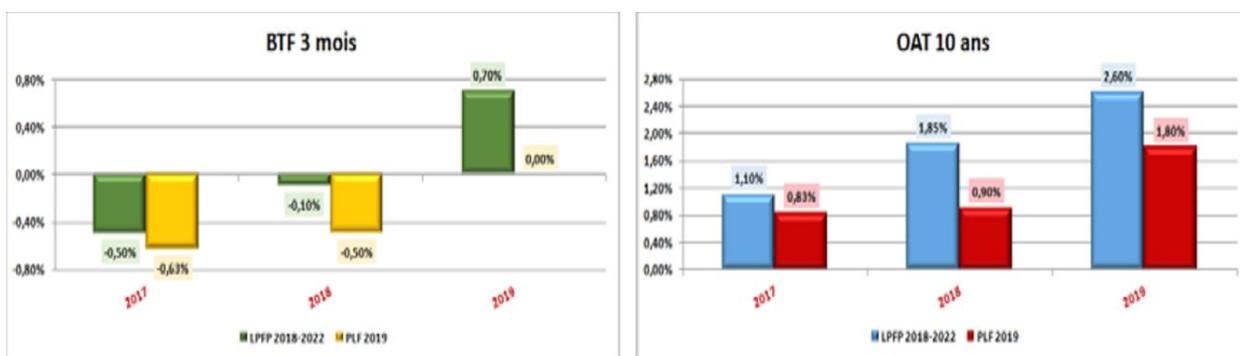
Le contexte des taux d'intérêts en France reste favorable avec une stabilité attendue du taux directeur de la Banque Centrale Européenne (BCE) jusqu'au 2^e semestre 2019.

La remontée des taux sera lente en fin d'année.

Les taux à court terme restent orientés à 0% en fin d'année, les taux à 10 ans à +1.8%.

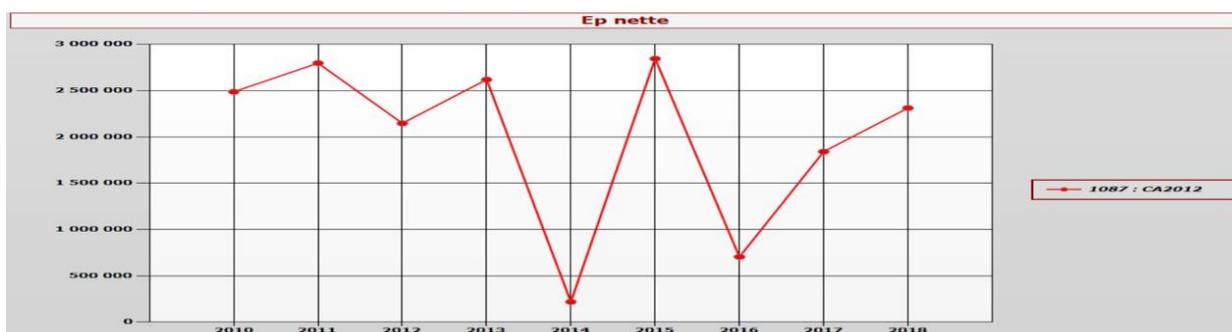
Ce contexte reste favorable à la maîtrise des taux dans la charge d'intérêt.

La ligne de Trésorerie de 5M€ souscrite auprès de la Banque Postale en 2018 se prolongera au 1^{er} semestre 2019 et a vocation à être renouvelée selon un niveau à définir.



6/ L'amélioration de l'Épargne Nette

L'épargne nette s'est reconstituée depuis 2016 de 704k€ à 2 312k€ en BP2018.



7/ La maîtrise du recours à l'endettement

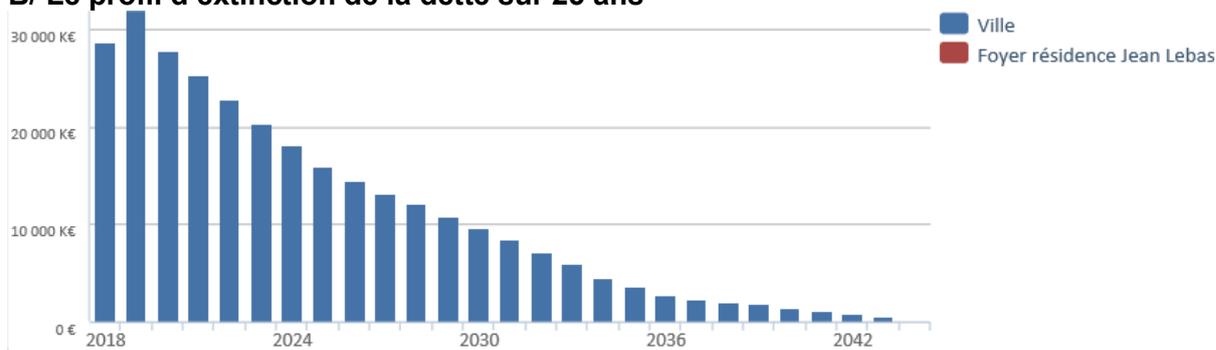
L'encours de dette au 31/12/2018 est estimé à 31 802 009€ en raison du recours à 5.7M€ d'emprunt courant 2018. Déduction faite de 2 397 188€ de remboursement de capital, le besoin de financement annuel est estimé à +3 302 812M€ en 2018.

Pour 2019, trois types d'instruments financiers sont adaptés aux problématiques de financement : à court terme via une ligne de trésorerie à calibrer vs 5M€ en 2018, à moyen terme via du prêt relais de 3 à 5 ans pour le portage des recettes en attente comme les cessions de terrain ou les subventions sur réalisations à cheval sur 2 exercices, et à long terme via du prêt à plus de 25 ans pour les ouvrages structurants comme écoles et crèches.

A/ L'encours de dette au 31/12/2018 est estimé à 31 802 009€ en raison du recours à 5.7M€ d'emprunt courant 2018. Déduction faite de 2 397 188€ de remboursement de capital en 2018, le besoin de financement annuel est estimé à +3 302 812M€ en 2018 (cf profil d'extinction ci-après entre 2018 et 2019).

L'encours de dette du Foyer résidence est de 77 100€ au 31/12/2018.

B/ Le profil d'extinction de la dette sur 25 ans

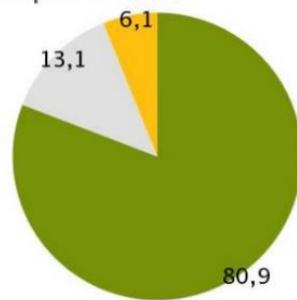


C/ La structure de la dette

La structure de la dette est de type à taux fixe pour 80.9%, à taux variables sur Livret A pour 13.1% et sur Euribor 3 mois pour 6.1% avec pour objectif de conserver cette structure.

Structure par index

(En %)



La structure de la dette par type de classification Gissler est à 100% de type 1A, soit le risque le plus bas existant, et objectif pour 2019.

D/ Pour 2019, trois types d'instruments financiers sont adaptés aux problématiques de financement :

- à court terme via une ligne de trésorerie à calibrer vs 5M€ en 2018,
- à moyen terme via du prêt relais de 3 à 5 ans pour le portage des recettes en attente comme les cessions de terrain ou les subventions sur réalisations à cheval sur 2 exercices, et
- à long terme via du prêt à plus de 25 ans pour les ouvrages structurants comme écoles et crèches.

E/ Ratios de dette par habitant

L'annuité par habitant était de 84€ en 2016 (dernière année connue de référence) vs 160€ pour la moyenne de la strate.



Sur la même période, l'encours de dette moyen par habitant était de 683€ pour 1095€ pour la moyenne de la strate.



8/ Les investissements : Une politique d'investissement toujours importante à hauteur de 13M€

A/ Il en résulte que le budget 2019 est guidé par les projets liés à l'Education, concernant en moyenne une à deux écoles par an et calibrés pour les besoins de population.

Après la création d'une nouvelle école maternelle dans le Groupe Scolaire Benoit Malon (3.5M€) et l'extension du Groupe Scolaire Bayard (dont 2 classes supplémentaires en 2019 pour 120k€) lancés en 2018, un projet est lancé en 2019 avec la création d'une nouvelle école sur le secteur Vauban- Danton (5M€).

Tous les groupes scolaires bénéficieront de travaux de réfection, rénovation et réparations (256k€) ainsi que de travaux liés aux Tableaux Numériques Interactifs (TNI) pour 130k€.

B/ Les 3 axes majeurs de 2019

Par ailleurs, au-delà du fil rouge de l'Education, des projets ont été arrêtés sur les axes du Social, de la Jeunesse et de l'Environnement.

- Pour le Social : un projet d'Epicerie Sociale, des travaux de réfection de la résidence Jean Lebas (55k€) pour des mises aux normes et un meilleur confort des résidents, la mise en œuvre d'une mutuelle. Pour la petite enfance : la création d'un nouvel Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants.
- Pour la Jeunesse : des travaux dans les équipements sportifs : réfection du sol et de l'éclairage du gymnase Alfred Marcel Vincent (130k€), création d'un skate park (80k€) et d'un parcours sportif.
- Pour l'Environnement : acquisition d'une 7^e balayeuse, aménagement du parc Lefèvre et création de jardins partagés, aménagement du lac de Sévigné avec la création d'une zone de refuge ornithologique, replantation de 155 arbres sur les avenues, dans les écoles et les lieux publics entièrement financés par IDF Mobilités (ex-STIF).

Au-delà de ces 3 axes, sont programmés des investissements pour l'intergénérationnel et des travaux en direction des personnes à mobilité réduite comme la mise en accessibilité PMR de bâtiments (380k€) ; pour la voirie avec un programme ciblé de réfections lourdes : Avenue d'Orléans (260k€), boulevard Schumann (380k€), avenue Liégeard (250k€), avenue Voltaire (180k€) ; et pour la prévention et sécurité : extension de la vidéosurveillance (950k€).

C/ Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Ces investissements 2019 sont intégrés dans un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui a vocation à intégrer un Plan Pluriannuel de Fonctionnement (PPF) en résultant et permettant d'alimenter une approche prospective.

9/ Le Budget annexe du Foyer Résidence Jean Lebas

Ce budget n'a pas d'impact significatif sur les tendances développées ci-dessus pour le budget Ville. Le total de Dépenses réelles de fonctionnement est de 722 547€ en 2018 soit 1.2% du budget Ville. Pour 2019, les objectifs de maîtrise des dépenses au niveau de 2018 sont identiques, via l'objectif de stabiliser la participation de la Ville à l'équilibre du budget.